



COMMUNE  
DE  
VEYTAUX

Veytaux, le 31 mai 2018

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen des préavis No 04 et 05/2018 présentés par la Municipalité au Conseil Communal dans sa séance du lundi 30 avril 2018, intitulés :

**Rapport de gestion 2017  
Comptes communaux 2017**

---

**Président :**

M. Julien Raemy

**Membres :**

Mme Tülay Kuncelik Cagin

M. Stéphane Teklits

M. Joël Delmatti

M. Jean-Luc Puenzieux

M. Cyril Teklits

M. Jean-François Pilet

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant cette année politique, la commission de gestion et des finances s'est réunie à neuf reprises :

- 4 séances pour analyser le budget 2018
- 1 rencontre avec nos conseillers Municipaux
- 4 séances pour analyser le rapport de gestion 2017 et les comptes communaux 2017

Depuis juillet 2017, la commission comprend trois nouveaux membres suite au départ de la commune de : Mme Girard, M. Aeberli et M. Fosse.

La Cogest tient à remercier la Municipalité, ainsi que la boursière Mme Haar, la secrétaire municipale Mme Menétray pour leur disponibilité, les documents transmis et les réponses fournies à nos questions.

Le travail de la commission de gestion est très intéressant et surtout instructif, mais il est vrai qu'il n'est pas simple de trouver le vrai cadre qui nous est imparté. Il n'est donc pas toujours aisé d'obtenir les informations que l'on désire. Les prérogatives de la commission mériteraient d'être éclaircies.

Cette année, la Cogest a choisi de simplifier le processus de révision des comptes de l'année écoulée. Les traditionnelles visites de sites ont été réduites à une entrevue avec l'ensemble de la municipalité. Nous avons soumis une série de questions individuelles aux municipaux et une question générale au Collège municipal. Les réponses ont été apportées oralement en séance et l'essentiel est retranscrit ci-après.

### **Présentation individuelle des municipaux et de leurs dicastères respectifs pour l'année 2017**

(CC = Christine Chevalley, IR = Igor Rinaldi, PA = Philippe Andler, JME = Jean-Marc Emery, ARZ = Amaud Rey Lescure)

#### Décrire vos activités principales, faits marquants et événements particuliers ?

- CC Enchantée de l'arrivée de Mme Curchod au greffe et du travail des apprentis.  
Déçue par le retour sur les investissements en temps et personnel du bureau de poste. La municipalité s'attendait à CHF 25'000.00 de revenu mais finalement il n'y a eu que CHF 19'000.00. Néanmoins, d'autres communes, comme Belmont, sont dans le même cas. Des négociations avec la poste peuvent être envisagées.
- IR Préavis des dessertes forestière réalisé à 72 %.  
Belle réactivité de l'équipe forestière pour réaliser des projets sur le pouce afin d'obtenir des subventions de dernière minute, ex : sentier Sonchoux – Naye  
Remise en état des chalets d'alpage.
- PA Parer au plus pressé, peu de temps pour prévoir et anticiper les travaux, entretien minimum.  
Gestion compliquée du dicastère en regard des finances de la commune.  
Petite victoire avec la réduction des coûts liés à l'éclairage.
- JME Le Fort de Chillon n'est plus classé militaire. Projet d'un futur musée.  
Buvette du Château de Chillon, nouvelle construction.  
La vision communale a été validée. Le PGA reste donc sur le métier et cela commence à coûter cher. Le problème est que la législation a changé après le commencement du PGA (projet mis en route trop tôt). Par conséquent cela nous a fait perdre de l'argent.
- ARL Prise en main de l'équipe de la voirie.  
Baisse des coûts pour 2017.

#### D'un point de vue financier, quels sont vos principaux défis, dépenses, recettes, écarts budgétaires ?

- CC Rester dans le noir, satisfaction de la réaffectation de la zone de Sonchoux.
- IR Reçu CHF 50'000.00 de subventions en plus pour les forêts.
- PA 40% de subvention = CHF 300'000.00 RC780.
- JME Le maintien du coût du CAT pour garantir sa réalisation
- ARL Diminution du prix d'achat des espaces fleuris grâce à une nouvelle collaboration avec Montreux.

### Evolution et perspective des postes principaux

- CC Facture sociale = flou complet.  
Défalcation clairement en hausse.
- IR Projet de centralisation informatique, le projet a pris une année de retard, il y a un problème avec le réseau Swisscom. Lissage des coûts sur cinq ans. Il est à noter que la commune de Montreux prendra en charge le renouvellement du hardware.
- JME PGA = vision communale  
CAT – préavis – construction  
Achat du fort de Chillon, préavis en 2018  
Passage de Grandchamp en zone rouge pour les dangers naturels
- ARL L'avenir de la place à bois à suivre avec l'OFROU

### Votre sentiment sur l'année écoulée

- CC Bon déroulement sur le travail annuel.
- IR Entée des Rochers-de-Naye dans le Magic Pass pour la saison prochaine avec la garantie du maintien des installations pour les cinq prochaines années.  
Un fond spécial a été attribué à la ligne de chemin de fer Montreux – Naye pour mettre aux normes la ligne et les arrêts.
- PA Peu d'engouement de la part des Veytausiens pour les animations proposées par Pro Veytaux.
- ARL Préavis sur le règlement du stationnement communal en 2018

### Satisfaction personnelle

- CC L'engagement des employés communaux.  
Avancée sur le CAT.  
Mise sur pied du projet de musée dans les anciens forts de Chillon.
- IR Travailler avec une équipe compétente et motivée sur de beaux projets
- PA Budget respecté, réalisation de certaines économies.
- JME Activités en relation avec son travail quotidien qui offre une multitude de facettes à explorer. Les relations avec la Corat et le canton pour le développement des projets Veytausiens
- ARL Travailler avec une super équipe qui a su évoluer avec une nouvelle vision suite aux différents changements opérés en cours d'année.

## Questions - réponses individuelles

Quel est le sentiment de la municipalité sur la capacité financière de la commune pour les cinq prochaines années ?

Les réponses à cette question furent plus timorées et divergentes selon les municipaux

- Pour équilibrer les recettes fiscales de la commune, il faudrait environ 40 ménages supplémentaires avec un apport de CHF 7'000.00 à 10'000.00 d'impôts communaux. Cela semble difficilement réaliste vu le peu de futurs logements à construire, ou alors, être plus attractif pour attirer des contribuables plus fortunés.
- Le futur CAT permettra une entrée d'argent substantiel s'il se réalise
- Le musée du fort de Chillon sera soumis à l'impôt sur le divertissement comme le château

En résumé peu de solutions pour rétablir l'équilibre par rapport aux principales dépenses sur lesquelles nous n'avons aucune action : péréquation cantonale, facture social, éducation, accueil, parascolaire, perte fiscale et les futurs gros travaux à venir (RC 780 et trottoir de Chillon)

## Séries de questions et réponses sur les comptes 2017

Page selon le rapport des comptes

- 1 Compte tenu du déclassement de la zone à bâtir, de la marge d'autofinancement négative de CHF 166'332.00 et amortissement et attribution au fond de réserve, l'excédent de charge aurait été de CHF 375'379.00, confirmez-vous ?  
  
*Oui, sans le déclassement de la zone à bâtir l'excédent des charges se serait élevé à CHF 369'879.51*
- 2 Explication pour la provision pour impôts arriérés, première fois. Obligation cantonale ? CHF 60'000  
  
*La provision pour débiteurs douteux est ajustée au 31 décembre de chaque année sur la base de l'estimation des risques faite par le Canton de Vaud. L'évaluation au 31.12.2017 s'élève à CHF 229'671.00. De ce fait, nous avons ajusté notre provision à CHF 230'000.00.*  
  
*Lors de la révision comptes, le réviseur vérifie que la provision faite par la commune couvre l'estimation effectuée par le Canton de Vaud.*
- 3 Charges, d'où vient une si grosse diminution sur le poste administration  
  
*Le travail sur la rémunération des municipaux a déjà commencé en 2017 et on ne peut que le saluer*
- 4 Explication sur la diminution des recettes\impôts CHF 244'600.00

Comme vous pouvez le constater dans le tableau comparatif des recettes fiscales (page n° 4 du préavis), les gains réalisés sur les décomptes des années antérieures (bordereaux définitifs ./ acomptes) ont été nettement inférieurs aux années précédentes.

- Comptes 2017 : CHF 125'230.48
- Comptes 2016 : CHF 353'178.90
- Comptes 2015 : CHF 307'221.19
- Comptes 2014 : CHF 499'932.48
- Comptes 2013 : CHF 557'276.46
- Comptes 2012 : CHF – 3'541.23

4 Impôts complémentaires su immeuble Chf -12'841.90

Le compte de recette impôt complémentaire sur immeuble se trouve en négatif en 2017 suite au remboursement d'un montant de CHF 24'475.00 à une société au titre d'impôt complémentaire s/immeuble 2016.

L'impôt complémentaire s'applique aux immeubles appartenant, au 1er janvier de l'année fiscale, aux sociétés anonymes, aux sociétés en commandite par actions, aux sociétés à responsabilité limitée, aux sociétés coopératives, aux associations aux fondations, aux placements collectifs de capitaux ainsi qu'à toute personne morale de droit étranger assimilable à l'une des sociétés ou fondations précitées, dans les conditions prévues par l'article 128 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

En cas d'aliénation d'immeuble entraînant le paiement d'un droit de mutation, l'Office d'impôt des personnes morales (OIPM) fixe le montant de l'impôt complémentaire à rembourser à l'aliénateur.

5 Explications sur les fonds de péréquations 22.35.22 et 22.45.22  
Pourquoi aucunes provisions sur fonds de péréquation année en cours ?

Contrairement à l'année précédente, nous avons provisionné un montant de CHF 64'600.00 à recevoir (voir compte 22.4522). Les rentrées fiscales étant en baisse, nos participations à la péréquation et à la facture sociale diminuent.

Le Canton de Vaud a établi un décompte provisoire pour 2017 et les soldes en faveur de la commune de Veytaux projetés s'élèveraient à :

Fonds de péréquation : CHF 72'000.00 (provision effectuée CHF 64'600.00)

Facture sociale : CHF 40'000.00 (provision effectuée CHF 22'500.00)

Comme vous pouvez le constater, nos provisions ont été prudentes. Nous devrions avoir un retour plus important que prévu.

7 Pas d'amortissements des travaux de l'aqueduc de la Veraye ?

Le préavis municipal n° 07/2015 prévoit d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour les routes (pas d'impact sur les comptes de fonctionnement).

En attente d'éventuelles dernières factures avant d'effectuer le prélèvement.

8 Question de compréhension, quand vous dite, amortissement partiel au bouclage 2016 par prélèvement au fond de réserve CHF 100'000. Vu que les fonds de réserves ne sont pas assurés, si on n'avait pas consenti à ce préavis, les comptes seraient meilleur du montant ?

Le préavis n° 01/2013 relatif au PGA prévoyait dans ses conclusions d'amortir CHF 100'000.00 par un prélèvement au fonds de réserve et le solde en amortissant sur une durée de 30 ans. Nous avons respecté les conclusions du préavis. Par ailleurs cette écriture a été faite au bouclage des comptes 2016 et non 2017.

Le prélèvement n'a pas d'impact sur le résultat du compte de fonctionnement.

Lorsqu'on finance des investissements par la trésorerie courante, il est important de réduire les fonds de réserves en effectuant un prélèvement. Dans le cas contraire, l'écart entre les disponibilités et les fonds de réserve s'agrandit, ce qui génère une insuffisance de couverture des fonds de réserve.

- 9 Quel est le raisonnement qui a prévalu pour l'amortissement de CHF 184'500.00 de l'installation de chauffage ?

Le prélèvement de CHF 184'500.00 dans le fonds de réserve correspond à la partie de l'investissement financé par la trésorerie courante (utilisation de la trésorerie courante pour un investissement = réduction des fonds de réserve).

La partie de l'investissement qui a été financée par un emprunt bancaire est amortie sur une durée de 10 ans.

- 9 Les Chf 196'354 sont-ils inclus dans le crédit extrabudgétaire de CHF 200'000.00 ? ou viennent-ils d'un autre préavis ?

Ils viennent aussi du préavis n° 16/2012 (compte 9143.12.16), coût de l'investissement CHF 109'917.30 ainsi que d'autres frais qui ont été comptabilisés directement dans les comptes de fonctionnement ces dernières années.

- 13 Développer le mécanisme des fonds de réserves, obligation, droit, etc.

#### **Fonds de réserve financement spéciaux (égouts/épuration, déchets, service des eaux)**

Ces fonds de réserve sont alimentés par les recettes liées aux dicastères susmentionnés. Un prélèvement dans ces fonds peut être effectué uniquement pour couvrir des travaux liés à ces dicastères (égouts/épuration, déchets, service des eaux) ou couvrir l'excédent des charges du dicastère concerné.

Ces fonds de réserve sont alimentés par les excédents des revenus de ces dicastères.

#### **Fonds de renouvellement et rénovation et fonds de réserve (libre)**

Il n'y a pas d'obligation d'alimenter ces fonds de réserve. Ce sont des réserves dites « libre ». Les attributions ont lieu lors du bouclage des comptes, la Municipalité propose d'alimenter un fonds de réserve en vue d'investissements futurs et soumet cette attribution au vote du Conseil communal.

Les prélèvements dans ces fonds de réserve sont effectués soit pour amortir un investissement ou couvrir des frais importants engagés durant l'année par le biais du compte de fonctionnement. Les prélèvements sont soumis à l'approbation du Conseil communal dans le cadre des comptes, d'une demande de crédit extrabudgétaire ou lors du budget (il est possible de prévoir un prélèvement lors du budget).

14 Détail de la ventilation du remboursement du découvert CHF 303'645.50

Il n'y a pas de détail. Le montant de CHF 303'645.50 et la différence entre les CHF 500'000.00 et le montant de CHF 196'354.50 relatif aux frais engagés pour la construction CAT et financés par le ménage communal ces dernières années.

Réellement avec le montant de CHF 500'000.00 nous avons :

1. Couvert le découvert des comptes 2017 de CHF 369'879.51
2. Amorti le découvert au bilan à hauteur de CHF 130'120.49

14 Comment ce serait présenté les comptes sans les 3 millions de la vente des droits à bâtir ?

Les comptes 2017 auraient été les suivants :

Marge d'autofinancement : CHF – 166'332.29 (sans changement)

Excédent des charges : CHF – 369'879.51

Comme vous pouvez le constater en page n° 1, nous avons ressorti le gain de CHF 3'000'000.- dans notre présentation de la marge d'autofinancement afin de présenter la situation avec les charges et recettes courantes.

### Questions de la commission selon le plan de compte

10.3001 Quelle est la répartition en % par dicastère de la rétribution

Actuellement, il n'y a pas de tableau détaillé par dicastère. Les vacations sont notées avec un commentaire relatif au type de séance mais sans répartition par dicastère. Par ailleurs, la répartition des vacations effectuées durant l'année 2017 entre les Municipaux est la suivante :

Mme Chevalley : 38%  
M. Emery : 28%  
M. Rinaldi : 12%  
M. Rey Lescure : 16%  
M. Andler : 6%

11.3030/50 Développer la baisse de la masse salariale

En août 2016, un poste à 100% à l'administration communal a été remplacé par un poste à 70% et en 2017, la Municipalité a réduit ses vacations de CHF 79'869.75 par rapport aux comptes 2016.

11.4390 Développer d'où vient le manque à gagner et les frais réellement engagé pour garantir le guichet postal. Les 26% engagé pour son fonctionnement sont-ils en EPT ou sur le total des collaborateurs.

Il n'y a pas de manque à gagner. Le budget 2017 avait été réalisé sur la base d'estimation de recettes données par La Poste, étant donné que l'agence a ouvert le 29 août 2016.

Le 26% correspond au taux d'occupation effectué par l'ensemble du personnel du greffe, apprentie compris. Nous précisons que pendant les heures d'ouverture en matinée, c'est principalement l'apprentie qui effectue cette tâche.

18 Explication sur les VMCV ?

Voici les explications mentionnées dans le rapport des comptes 2016 des VMCV qui justifient le décompte complémentaire 2016 de CHF 40'679.00.

Les charges de matériel, d'énergie et prestations de tiers sont supérieures de 11.9% par rapport à celles de l'exercice précédent. Tous les postes sont concernés par cette augmentation.

L'augmentation des charges de personnel de 5.0% est due principalement à une augmentation de 6 EPT, dont 5 EPT pour la production et 1 EPT pour la vente. Cela dans le but d'assurer l'extension du réseau et des prestations complémentaires des transports scolaires et les prestations de remplacement des courses CFF.

Les autres charges d'exploitation sont supérieures de 6.1% par rapport à celles de l'exercice précédent. Augmentation des dépenses générales de l'administration et des ventes.

L'augmentation de ces charges est répartie de façon inégale en fonction des lignes desservant chaque Commune. Pour celle de Veytaux, seule la ligne 201 est impliquée. Or cette dernière s'est vu attribuer un coefficient plus important que les autres lignes pour le calcul des charges liées à Mobilis, car elle double une voie ferrée.

Il faut enfin relever que ce montant de CHF 40'679.00 correspond à notre part communale du déficit des lignes, qui est réparti entre le Canton et les Communes. Cette répartition doit encore être approuvée par le Canton.

21.4010 Expliqué différence entre 16-budget-17

21.4110.03 Redevance Sté gén. d'affichage : dès 2016, compensation des frais abri-bus pris en charge par la SGA avec le non-paiement de 3 panneaux pendant 15 ans (voir commentaire page n° 19).

21.4110.04 Redevance Transp.MV Riviera : dans les comptes 2017 il y a redevance 2016 et 2017 (il y avait une année de décalage). Voir commentaire page n° 19.

21.4110.05 Taxe d'usage du sol : Cette taxe est liée au nombre de kWh distribués sur le territoire de la Commune.

32.3110 Est-ce que l'achat du véhicule a-t-il fait l'objet d'un préavis ?

L'achat du véhicule a été prévu au budget 2017. Voir préavis n° 14/2016 « budget 2017 » page n° 16. Le budget de l'année 2017 a été accepté par le Conseil communal.

41.3180 Explication du doublement du budget

Le détail des honoraires se trouvent en page n° 24 du préavis.

51 – 52 Est-il normal que l'écolage du primaire soit le même que le secondaire, prix imposé ?

Oui, le prix de l'écolage est le même pour le primaire et le secondaire. L'ensemble des coûts (primaire et secondaire) sont divisés par le nombre d'élève au total.



711.3650.01 Comment le calcul par enfant est-il fait ?

Les coûts sont répartis de la manière suivante :

- 50% en fonction du nombre d'habitant. (CHF 76.118/habitant en 2017 contre CHF 83.079 en 2016).
- 50% en fonction du nombre d'enfants gardés (CHF 6'387.16/enfant en 2017 contre CHF 6'873.49 en 2016).

Les coûts 2017 sont les suivants :

- Habitants = 870 habitants x 76.118 = 66'222.50
- Enfants = 7 enfants x 6'387.16 = 44'710.10

## Questions générales

RIE III, Quelle avenir pour les communes ? les négociations ont-elles abouties ?

Source UCV :

Selon le Ministre vaudois des finances, l'Etat de Vaud est capable de supporter les impacts de la RIE III vaudoise à raison de CHF 128 mios par année : « l'Etat prend sa part dans son propre cash-flow » pour supporter ce déficit. En d'autres termes, le canton devrait utiliser sa marge d'autofinancement pour éponger les pertes, au détriment du financement des investissements ou au remboursement de la dette.

Alors, comment les communes peuvent-elles conserver la marge de manœuvre budgétaire en absorbant CHF 50 mios de pertes supplémentaires ? En augmentant leur coefficient d'impôt de 1.5 points supplémentaires aux 3.8 déjà prévus initialement pour la RIE III.

L'Etat et les communes sont dans le même bateau quand il s'agit de favoriser l'économie et soutenir le pouvoir d'achat des familles. Or, à force de presser sur les communes qui ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre financière et budgétaire, ce sont précisément les impacts des mesures sociales qui perdront de leurs effets. En plus de voir leur capacité d'investissement réduite de CHF 50 mios, les communes devront augmenter la pression fiscale sur les contribuables pour couvrir les coûts supplémentaires de cette réforme.

Quelles sont les liquidités de la commune au 31.12, état des différents comptes  
Etat pas claire entre les liquidités usuelles et les 2.5 mio à la Poste.

L'état des liquidités correspond à celui indiqué dans le bilan (page n° 36), soit :

Caisse :	CHF 2'216.45
CCP 18-1810-3 :	CHF3'623'612.07
CCP E-Depositio 92-496963-8 :	CHF 5'050.95
BCV :	<u>CHF 8'574.65</u>
<b>Total des disponibilités</b>	<b>CHF3'639'454.12</b>

Le transfert du montant de CHF 2'500'000.00 qui se trouve au 31.12.2017 sur le CCP 18-1810-3 dans un compte courant CCP à part a été effectué en début d'année 2018.

Si l'on soustrait CHF 2'500'000.- du CCP 18-1810-3 il reste un solde de CHF 1'123'612.07.

Comment êtes-vous arrivé à la solution d'utiliser CHF 500'000.00 sans demander l'avis du Conseil communal, base légale, pour améliorer les comptes 2017

Conformément à l'article 21 du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité est responsable des comptes, cela fait partie de ses compétences. Elle doit soumettre les comptes au vote du Conseil Communal au plus tard le 30 juin de chaque année (article 37 du règlement sur la comptabilité des communes).

L'article 4 chiffre 2 de la loi sur les communes stipule « Le conseil général ou communal délibère sur le projet de budget et les comptes ».

Contrairement au fait avancé dans la question, la Municipalité soumet au Conseil communal, dans le cadre de l'approbation des comptes 2017, sa décision d'utiliser le gain de CHF 3'000'000.00 de la manière suivante :

- Attribution de CHF 2'500'000.00 dans un fonds de réserve
- Utilisation de CHF 500'000.00 pour amortir le découvert (éviter d'accentuer le découvert au bilan)

Cette décision a été prise afin de respecter les principes de gestion (article 2 règlement sur la comptabilité des communes), soit l'équilibre budgétaire et l'emploi judicieux et ménager des fonds.

En laissant le montant de CHF 500'000.00 dans les comptes 2017, cela a permis à la Municipalité de rembourser l'emprunt du même montant auprès de la BCV en début d'année 2018 et d'éviter à la commune des intérêts sur la dette. Pour rappel, cet emprunt (renouvelé tous les 3 mois) a été effectué pour payer des factures du ménages courants et non un investissement.

Lors du vote, le Conseil communal pourrait décider de ne pas attribuer CHF 2'500'000.- au fonds de réserve et de présenter un excédent des revenus de CHF 2'630'120.49.

De plus, nous vous informons que les comptes communaux 2017 ont été révisés le 23 avril 2018 et que la décision prise par la Municipalité dans le cadre de l'utilisation de l'excédent des revenus n'a apporté aucun commentaire de la part du réviseur.

### **Avis de la commission**

L'année dernière, la commission voulait rester optimiste sur l'avenir de la commune. Il fallait toutefois que certaines choses se réalisent et surtout le paiement du droit de superficie en échange avec la commune de Chavannes-près-Renens.

Finalement, Veytaux aura reçu ces trois millions salvateurs. Comme vous avez pu le constater dans les comptes, CHF 500'000.00 ont déjà été utilisés pour assainir les finances communales. Il nous reste donc CHF 2.5 millions pour investir dans de futurs projets et là, la commission demande expressément que cet argent soit scrupuleusement gardé pour le développement de la commune et en non pas simplement garantir une certaine sécurité financière.

Quelques constructions ont pu progresser mais n'auront pas un grand impact sur les comptes 2018 et d'autres stagnes toujours. Il faudrait 40 ménages supplémentaires qui paient des impôts pour garantir une stabilité financière, ce qui ne sera pas aisément atteint.

Trêve d'optimisme et revenons à la réalité. Les mesures d'austérités appliquées sur le budget 2018 devront continuer encore quelques années hélas, RIE III, RC 780, péréquation cantonale, facture sociale et bien d'autres ne vont pas en diminuer la durée. Est-il encore utile de rappeler que nous n'avons que 15% environ de nos dépenses sous contrôle, tout le reste étant de la régionalisation ou du canton.

De grands défis nous attendent ces prochaines années, mais si nous investissons intelligemment et si nous arrivons à créer des nouvelles sources de revenus (CAT, parking, musée du Fort de Chillon), notre commune pourra rester attractive.

## **CONCLUSIONS**

Aux termes de ces rapports et en conclusions, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX**

**vu** les préavis No 04 et 05/2018, relatifs aux comptes 2017 et au rapport de gestion 2017

**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017
2. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2017 ainsi que le bilan au 31 décembre 2017, tels que présentés.
3. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2017, tel que présenté.

Au nom de la commission de gestion et des finances

Le président :  
Julien Raemy

